

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

Convocations envoyées le 24 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents en séance : 14

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 2

Nombre de conseillers absents ou excusés : 3

L'an 2023 et le 28 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Marmagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Maire.

Présents : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine

Procurations : Mme BERGER-LINARD Céline à M. MILLEREUX Gérard, M. THEILLAY Rodolphe à M. DENIS Alexandre

Excusées : Mme GAUTIER Allison, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

Absente : Mme LASSEUR Odile

A été nommé secrétaire : M. DENIS Alexandre

Le quorum ayant été atteint, les conseillers municipaux peuvent valablement délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Délibération n°03-2023 : approbation du compte de gestion 2022 dressé par le receveur municipal
- Délibération n°04-2023 : vote du compte administratif 2022
- Délibération n°05-2023 : affectation du résultat
- Délibération n°06-2023 : SDE 18 : participations financières relatives à la rénovation de l'éclairage public
- Délibération n°07-2023 : demandes de subventions « fonds vert » concernant la rénovation de l'éclairage public
- Délibération n°08-2023 : demandes de subventions « fonds vert » concernant la rénovation thermique de l'école (bâtiment de l'école maternelle + partie de l'école primaire sur cour)
- Délibération n°09-2023 : location de marais
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers ayant assisté à la séance, adopte le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2023.

DECISIONS MUNICIPALES

Par délibération n°11-2020 en date du 25 mai 2020, Monsieur le Maire a été chargé par délégation du conseil municipal de prendre les décisions municipales suivantes au titre du point 4° : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, quel que soit la procédure et dont le montant est inférieur à 221 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire demande de prendre acte des décisions prises dans la liste ci-dessous.

Intitulé du marché	Nom de l'attributaire	Code postal	Date de signature	Date de notification /envoi à l'entreprise	Montant total du Marché HT	Montant total du marché TTC
Batterie de rechange pour enceinte	Le Diapason	18000 Bourges	13/01/2023	13/01/2023	65.00 €	78.00 €
Chariot à débarrasser	SAS CABB		17/01/2023	17/01/2023	308.00 €	369.60 €
Remplacement de la platine de rue du vidéophone de l'accueil suite au vandalisme	SDEE	18000 Bourges	19/01/2023	19/01/2023	468.98 €	562.78 €
Panneaux de signalisation pour la pharmacie	Comat et Valco	34536 Béziers Cédex	24/01/2023	24/01/2023	489.10 €	586.92 €
Travaux supplémentaires église (remplacement de pierre de taille complémentaire)	Les Tailleurs de Pierre	18000 Bourges	24/01/2023	24/01/2023	4815.40 €	5778.48 €
Déplacement commandes éclairage salle des fêtes	CEBAT 2	18000 Bourges	19/01/2023	24/01/2023	495.00 €	594.00 €
Produits espaces verts	IPC	29218 Brest cedex 2	26/01/2023	26/01/2023	784.20 €	941.04 €
Plans d'intervention et d'évacuation pour la mairie	Chronofeu	37510 Ballan Miré	02/02/2023	02/02/2023	289.80 €	347.76 €
Travaux électriques sur cloches de l'église (remplacement de la ligne de commande)	Bodet	49340 Trementine s	08/02/2023	08/02/2023	2376.50 €	2851.80 €

Barnum 4*4 mètres	E-Sunny SARL	58320 Pougues les Eaux	03/02/2023	08/02/2023	599.17 €	719.00 €
Sécurisation du batardeau métallique à l'écluse des Bulles	TPB du Centre	18230 St Doulichard	15/02/2023	16/02/2023	2118.58 €	2542.30 €
Adhésion ARF 2023	ARF	45160 Olivet	15/02/2023	16/02/2023		78.00 €
Fourniture et pose prises de courant pour le marché du dimanche	CEBAT 2	18000 Bourges	22/02/2023	22/02/2023	528.77 €	634.52 €
Réalisation clôture avec soubassement pour domaine des Bulles	Desjardins Aménagement Extérieur	18500 Marmagne	24/02/2023	27/02/2023	23797.03 €	28556.44 €
Pénétration réseaux futur eau potable et eaux usées	SAS Foltier	18500 Marmagne	28/02/2023	28/02/2023	2230.00 €	2676.00 €

DELIBERATION N°03/2023 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations décrites audit compte sont régulières et bien justifiées.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Présents : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noëlle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine

Par procuration : Mme BERGER-LINARD Céline, M. THEILLAY Rodolphe

DELIBERATION N°04-2023 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le receveur municipal, l'assemblée délibérante désigne un Président spécifique pour animer la séance de vote du compte administratif 2022.

Madame Annie Jacquet, maire-adjoint aux finances et aux affaires générales, est désignée comme Présidente spécifique.

I/ Section de fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à : 1 424 839.69 €

Les recettes s'élèvent à : 1 649 574.39 €

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à : 224 734.70 €

auquel on rajoute le résultat de l'exercice 2021 : 440 594.32 €

Soit une situation nette au 31/12/22 : 665 329.02 €

II/ Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à : 832 959.07 €

Les recettes s'élèvent à : 779 433.91€

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à - 53 525.16 €

auquel on rajoute le résultat de l'exercice 2021 : - 225 267.29 €

Soit une situation nette au 31/12/22 : - 278 792.45 € à reporter à la ligne 001 du BP 2023

III/ Restes à réaliser :

En dépenses, ils sont de 710 853.90 €

En recettes, ils sont de 569 512.67 €

Le solde des restes à réaliser est de - 141 341.23 €

Le résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser est donc de : - 420 133.68 €

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2022 tel que présenté.

Monsieur Dupérat, maire et président de séance, se retire.

Madame Annie Jacquet fait procéder au vote du compte administratif 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2022 de la commune de Marmagne.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Présents : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noëlle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine

Par procuration : Mme BERGER-LINARD Céline, M. THEILLAY Rodolphe

DELIBERATION N°05-2023 : AFFECTATION DU RESULTAT

Pour l'exercice 2022, le résultat du compte administratif de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 665 329.02 €.

Il est proposé d'affecter le résultat :

- au financement de la section d'investissement en priorité pour 420 133.68 €. Cette affectation sera constatée au budget 2023 par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé",
- en report de la section de fonctionnement pour le solde, soit 245 195.34 € qui sera imputé au compte 002 "excédent reporté".

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat selon les dispositions exposées ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat du compte administratif 2022 au budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Présents : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine

Par procuration : Mme BERGER-LINARD Céline, M. THEILLAY Rodolphe

DELIBERATION N°06-2023 : SDE 18 : PARTICIPATIONS FINANCIERES RELATIVES A LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à un appel téléphonique de la Préfecture du Cher le 24 février 2023, la demande de subvention « Fonds Vert » concernant la rénovation de l'éclairage public n'est pas du ressort de la commune de Marmagne mais du SDE 18.

Le SDE 18 souhaite attendre une nouvelle réunion le 6 mars prochain avant de nous donner les nouveaux devis comprenant les restes à charge pour la commune de Marmagne.

En l'absence de ces devis, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter cette délibération à une prochaine séance de l'assemblée délibérante.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Présents : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine

Par procuration : Mme BERGER-LINARD Céline, M. THEILLAY Rodolphe

DELIBERATION N°07-2023 : DEMANDES DE SUBVENTIONS « FONDS VERT » CONCERNANT LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à un appel téléphonique de la Préfecture du Cher le 24 février 2023, la demande de subvention « Fonds Vert » concernant la rénovation de l'éclairage public n'est pas du ressort de la commune de Marmagne mais du SDE 18.

Le conseil municipal n'a donc pas à délibérer sur ce point et la délibération est ajournée.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Présents : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine
Par procuration : Mme BERGER-LINARD Céline, M. THEILLAY Rodolphe

DELIBERATION N°08-2023 : DEMANDES DE SUBVENTIONS CONCERNANT LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE (BATIMENT DE L'ECOLE MATERNELLE + PARTIE DE L'ECOLE PRIMAIRE SUR COUR)

Par délibération n°01-2023 en date du 10 janvier 2023, le conseil municipal avait approuvé le plan de financement prévisionnel et autorisé Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR 2023), de la Région (au titre du CRST – contrat régional de solidarité territoriale), du SDE 18 (au titre des certificats d'efficacité énergétique) et du Conseil Départemental du Cher (au titre de la nouvelle politique d'aménagement du territoire 2022-2026), pour financer les travaux de rénovation thermique de l'école de Marmagne (bâtiment école maternelle + partie de l'école primaire donnant sur la cour).

Depuis, l'Etat a communiqué les informations relatives au Fonds Vert.
Pour respecter la contrainte minimum de 30% d'économie d'énergie imposée par le Fonds Vert, la commune a rajouté au scénario de base (initialement choisi), une ventilation double flux, ce qui augmente le montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement doit donc être modifié pour tenir compte du montant total d'investissement et de la subvention « Fonds Vert ».

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total du projet : 428 580 € HT
DETR 2023 (21 % des dépenses) : 90 000 €
Région-CRST (16.75 % des dépenses) : 71 800 €
SDE 18 (1.28 % des dépenses) : 5 500 €
Département 18 (9.72 % des dépenses) : 41 679 €
Fonds Vert (31.24 % des dépenses) : 133 885 €
Commune de Marmagne (20 % des dépenses) : 85 716 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nouveau plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Présents : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine
Par procuration : Mme BERGER-LINARD Céline, M. THEILLAY Rodolphe

DELIBERATION N°09-2023 : LOCATION DE MARAIS

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de Mme Annie Boisdet dans lequel elle exprime son souhait de résilier la location de la parcelle de marais cadastrée AL 48 lot n°17 et du courriel de

M. Brocadet dans lequel il exprime son intérêt pour reprendre la location de cette même parcelle de marais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la demande de Mme Annie Boisdet, relative à la résiliation de la location de la parcelle de marais cadastrée AL 48 lot n°17 et accepte la demande de M. Brocadet pour reprendre la location de cette même parcelle de marais.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Présents : M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine

Par procuration : Mme BERGER-LINARD Céline, M. THEILLAY Rodolphe

Questions diverses

- M. le Maire informe que la réunion des conseillers relative à la préparation du budget 2023 est prévue le mardi 4 avril à 18h30.
- M. le Maire informe aussi de l'arrivée de Stecy Guillaume le 1^{er} mars en remplacement de Françoise Monier qui part officiellement à la retraite le 1^{er} mai. Un pot de départ sera offert à Françoise par la municipalité le 13 avril à 18h30. Une invitation sera envoyée prochainement aux conseillers municipaux.
- Ce week-end avait lieu les premières représentations de théâtre. La séance du samedi soir était complète et celle du dimanche a accueilli 60 personnes. Il reste à régler le problème du rideau.
- Bertrand Henoff évoque le marché place de l'église, installé depuis un an. Il demande si la commune va envoyer des factures aux commerçants, comme pour le food truck, car ils utilisent l'électricité de la place. Alexandre Denis dit que si on veut pérenniser le marché, cela va être compliqué et c'est trop tôt. Renaud Blond répond que toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une redevance d'occupation. C'est une obligation réglementaire et la question de Bertrand Henoff est, selon lui, légitime. Après, il y a une décision politique à prendre. Annie Jacquet dit qu'on peut rajouter un tarif pour le marché dans la délibération qui sera prise sur les tarifs communaux, courant mai 2023. Le Maire en reparlera en réunion d'adjoints.
- Yannick Amiot parle du projet de création d'un espace enfant sur le côté droit de la salle des fêtes qui avait été évoqué lors de la réflexion sur les travaux de rénovation de la salle des fêtes, pour éviter qu'ils sortent directement dans la rue. Il a constaté que cela n'était pas fait et demande si cet espace va être réalisé ou non. En effet, cela devait être effectué par les agents au départ du projet. Jean-Michel Clair dit qu'il faut se méfier au niveau de la sécurité et y réfléchir. Renaud Blond rappelle que cela ne doit pas être en contradiction avec le plan d'intervention. Le Maire répond que le sujet sera abordé lors d'une prochaine commission travaux.
- Alexandre Denis revient sur le projet de fresque murale évoqué dans le compte-rendu de la dernière commission culture-animations-sports. Catherine Rebottaro explique qu'elle a eu plusieurs retours de personnes disant que la salle expo était mal identifiée. C'est pourquoi elle a demandé à un artiste de faire une proposition pour créer une fresque en trompe l'œil. Comme la guinguette ne se fera pas, cela remplacera ce projet. Lionel Millet dit que c'était pour stimuler le cœur du bourg.

- Bertrand Henoff revient sur le sujet du mur au Bois Chanoine. Bourges Plus a validé qu'un mur existant pouvait monter jusqu'à 2 mètres. Bertrand Henoff a donc acté le principe. Or, rue des lilas, il souligne qu'il n'y a pas de mur existant donc est ce qu'on arase ou pas ? Il n'a pas eu le retour de Bourges Plus dans ce cas. Le Maire rappelle qu'il a eu la réponse du service urbanisme de la communauté d'agglomération, pour le Bois Chanoine, réponse qu'il a transférée à Bertrand Henoff.
- Franck Charpentier a remarqué que des poids lourds circulaient autour de « la Grenouille ». Le Maire va donc faire poser des panneaux d'interdiction. Jean-Michel Clair dit que les travaux d'eau potable vont passer par ce lieu-dit donc il va attendre pour les travaux. Bourges Plus s'est engagé à refaire la voirie de la petite Rivière à l'Ecluse de St Aubin et celle de la Champignonnerie. La rue du Stade est en travaux jusqu'à fin mars. Normalement, les riverains et les obsèques sont autorisés à passer dans la rue mais les chefs de chantier ne sont pas très diplomates. Ils ne veulent pas de circulation alternée. D'après Renaud Blond, les enrobés devraient être finis pendant les vacances de printemps. Il explique aussi qu'il y a des difficultés de circulation avec les bus depuis septembre et qu'en tant que délégué Agglobus, il s'est occupé de ces problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire
B. DUPERAT



Le secrétaire
A. DENIS

